



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/XXII/13

ORIGINAL: anglais

DATE: 20 octobre 1988

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt-deuxième session ordinaire

Genève, 18 et 19 octobre 1988

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL

adopté par le ConseilOuverture de la session

1. Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa vingt-deuxième session ordinaire à Genève les 18 et 19 octobre 1988.
2. La session a été présidée par M. W.F.S. Duffhues (Pays-Bas).
3. La liste des participants figure à l'annexe I.
4. Un compte rendu détaillé sera établi peu après la session et adopté par correspondance.

Adoption de l'ordre du jour

5. Le Conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document C/XXII/1.

Election du Président et du Vice-président du Conseil

6. Comme suite à la démission de M. S.D. Schlosser (Etats-Unis d'Amérique), avec effet au 1er janvier 1988, le Conseil élit à l'unanimité M. W.F.S. Duffhues (Pays-Bas) à la fonction de Président du Conseil pour un mandat de trois ans, expirant à la fin de la vingt-cinquième session ordinaire du Conseil, en 1991.

7. La fonction de Vice-président du Conseil étant devenue vacante à la suite de l'élection de M. Duffhues en tant que Président, le Conseil élit à l'unanimité M. R. Lopez de Haro y Wood (Espagne) comme Vice-président du Conseil pour un mandat de même durée.

Examen de la conformité de la législation du Commonwealth d'Australie avec la Convention UPOV

8. Les débats se déroulent sur la base du document C/XXII/11.

9. Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978 de la Convention et sur la base de la conclusion du Bureau de l'Union figurant au paragraphe 41 du document C/XXII/11, le Conseil décide à l'unanimité de donner un avis positif sur la conformité de la législation du Commonwealth d'Australie avec l'Acte de 1978 de la Convention.

10. Le Conseil prie le Secrétaire général d'informer le gouvernement de l'Australie de la décision consignée dans le paragraphe précédent.

11. Le Conseil fait part à Mme K.H. Adams, déléguée de l'Australie, de sa haute estime pour sa contribution aux travaux qui ont rendu possible l'adhésion de l'Australie à la Convention UPOV.

Examen de la conformité de la législation de la République populaire de Pologne avec la Convention UPOV

12. Les débats se déroulent sur la base du document C/XXII/12.

13. Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978 de la Convention et sur la base de la conclusion du Bureau de l'Union figurant au paragraphe 45 du document C/XXII/12, le Conseil décide à l'unanimité de donner un avis positif sur la conformité de la législation de la République populaire de Pologne avec l'Acte de 1978 de la Convention.

14. Le Conseil prie le Secrétaire général d'informer le gouvernement de la Pologne de la décision consignée dans le paragraphe précédent.

15. Au nom des membres de la délégation du Conseil et du Secrétariat général de l'UPOV qui a rendu visite aux autorités polonaises du 6 au 11 juin 1988, M. J. Ardley (Royaume-Uni) remercie ces autorités de leur hospitalité et des discussions fructueuses qui ont pu avoir lieu à leur initiative. Le Conseil exprime également sa gratitude aux autorités de la Pologne.

16. Le Conseil fait part à Messieurs K. Dmochowski et J. Virion, délégués de la Pologne, de sa haute estime pour leur contribution aux travaux qui ont rendu possible l'adhésion de la Pologne à la Convention UPOV.

Situation dans les domaines législatif, administratif et technique

- a. Exposés des représentants des Etats (Etats membres et Etats observateurs) et des organisations intergouvernementales

17. Le Conseil prend note des déclarations faites sous ce point de l'ordre du jour.

18. Le Secrétaire général fait savoir qu'il prévoiera des fonds pour la tenue d'une Conférence diplomatique de révision de la Convention dans le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1990-1991. Le Conseil prend note de cette déclaration en l'approuvant.

19. S'agissant du lieu de la Conférence, le Secrétaire général invite les autorités des Etats désireux de l'accueillir de prendre contact avec le Bureau de l'Union. La délégation de la République fédérale d'Allemagne estime que la Conférence devrait se tenir à Genève compte tenu des moyens offerts par le siège de l'Union.

20. Le Conseil est informé par la délégation de la France du décès, le 6 octobre 1988, de M. Jean Bustarret, un des éminents fondateurs de la Convention. Il prie la délégation de la France de transmettre ses condoléances à la famille de M. Bustarret.

b. Renseignements réunis par le Bureau de l'Union sur la situation de la protection dans les Etats membres et de la coopération entre ces Etats

21. Le Conseil prend note du contenu des documents C/XXII/5, 6, 7 et 8.

22. Le Conseil décide que le Comité consultatif devra examiner à sa prochaine session la nécessité et la périodicité de certains des documents mentionnés dans le paragraphe précédent, en particulier des statistiques sur le nombre des variétés protégées, lorsque les délégations auront examiné cette question au niveau national.

Compte rendu des travaux des trente-septième et trente-huitième sessions du Comité consultatif

23. Le Conseil prend note du rapport sur les travaux de la trente-septième session du Comité consultatif figurant au paragraphe 5 du document C/XXII/2 Add., ainsi que du rapport verbal présenté par le Président sur les travaux de la trente-huitième session.

24. Sur la base des recommandations faites par le Comité consultatif, le Conseil prend les décisions suivantes :

i) Le Bureau de l'Union devra coopérer avec le Bureau international de l'OMPI dans la préparation d'un document qui servira de base pour les débats lors de la réunion d'un comité d'experts commun OMPI/UPOV qui traitera des relations entre la protection par brevet et la protection des obtentions végétales. Un projet de ce document devra être soumis à la prochaine session du Comité administratif et juridique, en avril 1989, et le Comité consultatif devra ensuite prendre les décisions nécessaires, ou des décisions provisoires, sur les détails de l'organisation de la réunion commune. La réunion devra se tenir en janvier 1990 au plus tard.

ii) Les organisations internationales non gouvernementales seront désormais admises à participer aux sessions ordinaires du Conseil. Le Conseil délègue au Comité consultatif le pouvoir de décider, pour chaque session du Conseil, s'il convient d'inviter des organisations et, le cas échéant, quelles organisations devront être invitées et à quelles parties de la session elles devront l'être.

Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1987 et durant les neuf premiers mois de 1988

25. Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport du Secrétaire général figurant dans le document C/XXII/2 et dans son additif (document C/XXII/2 Add.).

Rapport du Secrétaire général sur sa gestion durant l'exercice biennal 1986-1987 et sur la situation financière de l'Union au 31 décembre 1987

26. Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport du Secrétaire général figurant dans le document C/XXII/3 et approuve les comptes présentés dans ce document.

Rapport concernant la vérification des comptes de l'exercice biennal 1986-1987

27. Le Conseil prend note du rapport présenté par les vérificateurs à l'annexe B du document C/XXII/3 et exprime sa gratitude au gouvernement de la Suisse pour sa coopération en cette matière.

Etat d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique

28. Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport sur l'état d'avancement des travaux de la vingt-deuxième session du Comité administratif et juridique figurant dans le document C/XXII/9. Il prend également note, en l'approuvant, du rapport verbal fait par M. F. Espenhain (Danemark), Président du Comité administratif et juridique, sur les travaux de la vingt-troisième session du Comité, laquelle s'est tenue du 11 au 14 octobre 1988 et a été consacrée presque exclusivement à la révision de la Convention.

29. Sur la base d'une recommandation faite par le Comité administratif et juridique, le Conseil attire l'attention des Etats membres sur les Recommandations concernant l'harmonisation des listes d'espèces protégées qu'il a adoptées à sa vingtième session ordinaire, le 2 décembre 1986 (voir à l'annexe II du présent document). Le Conseil attire également l'attention des Etats membres sur le fait que des différences dans les listes d'espèces protégées peuvent entraîner des distorsions de la concurrence entre les Etats membres dans le commerce de matériel végétal.

30. Finalement, le Conseil prend note, en l'approuvant, du programme des travaux futurs du Comité sur la révision de la Convention et la préparation de la réunion d'un comité d'experts commun OMPI/UPOV.

Etat d'avancement des travaux du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers sur l'examen des variétés

31. Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers sur l'examen des variétés figurant dans le document C/XXII/10 et dans son additif (document C/XXII/10 Add.). Il prend également note, en l'approuvant, du rapport verbal présenté par M. J.K. Doodson, Président du Comité technique.

32. Le Conseil prend également note, en l'approuvant, du programme des travaux futurs de ces organes.

33. Le Conseil approuve l'intention d'approfondir les travaux sur l'utilisation des nouvelles techniques dans l'examen des variétés. Il estime que ces travaux devraient être effectués sur une base ad hoc.

Calendrier des réunions pour 1989

34. Le Conseil adopte le calendrier des réunions pour 1989 tel qu'il figure à l'annexe III du présent document.

35. Le Conseil prend note du vœu exprimé par la délégation de la République fédérale d'Allemagne que les réunions qui entraînent des frais de voyage élevés pour un grand nombre d'Etats membres soient annoncées deux ans à l'avance afin que les dispositions puissent être prises pour assurer la participation.

Election du nouveau Président et du nouveau Vice-président du Comité administratif et juridique

36. Le Conseil élit à l'unanimité Mme C. Holz (Suède) à la présidence du Comité administratif et juridique pour un mandat de trois ans, expirant à la fin de la vingt-cinquième session ordinaire du Conseil, en 1991.

37. Le Conseil reconduit M. F. Gougé (France) à la vice-présidence du Comité administratif et juridique pour un mandat de même durée.

38. Le Conseil exprime sa gratitude au Président sortant, M. F. Espenhain, pour l'activité qu'il a déployée durant son mandat.

39. Le présent compte rendu a été adopté à l'unanimité par le Conseil à sa séance du 19 octobre 1988.

[Les annexes suivent]

C/XXII/13

ANNEX I/ANNEXE I/ANLAGE I

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/
TEILNEHMERLISTE

I. MEMBER STATES/ETATS MEMBRES/VERBANDSSTAATEN

BELGIUM/BELGIQUE/BELGIEN

M. W.J.G. VAN ORMELINGEN, Ingénieur agronome, Ministère de l'agriculture,
Manhattan Center, 21, avenue du Boulevard, 1210 Bruxelles

DENMARK/DANEMARK/DAENEMARK

Mr. F. ESPENHAIN, Chairman, Plant Novelty Board, Statens Planteavlkontor,
Skovbrynet 18, 2800 Lyngby

FRANCE/FRANKREICH

M. J.-F. PREVEL, Directeur du Bureau de la sélection végétale et des
semences au Ministère de l'agriculture, 78, rue de Varennes, 75007 Paris

Mlle N. BUSTIN, Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions
végétales, Ministère de l'agriculture, 11, rue Jean Nicot, 75007 Paris

GERMANY (FED. REP. OF)/ALLEMAGNE (REP. FED. D')/DEUTSCHLAND (BUNDESREPUBLIK)

Dr. D. BÖRINGER, Präsident, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40,
3000 Hannover 61

Herr W. BURR, Ministerialrat, Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft
und Forsten, Rochusstrasse 1, 5300 Bonn 1

HUNGARY/HONGRIE/UNGARN

Dr. B. SZALÓCZY, Deputy Director-General, Institute for Agricultural
Qualification, Ministry of Agriculture and Food, P.O. Box 93,
1525 Budapest 114

Dr. J. BOBROVSZKY, Head, Legal and International Department, National Office
of Inventions, Garibaldi u.2, P.O. Box 552, 1370 Budapest 5

IRELAND/IRLANDE/IRLAND

Mr. D.P. FEELEY, Department of Agriculture and Food, Agriculture House,
Kildare Street, Dublin

ISRAEL

Mr. M. ZUR, Director, Israeli Gene Bank, A.R.O., Chairman, Plant Breeders' Rights Council, Agricultural Research Organisation, Volcani Centre, P.O. Box 6, Bet Dagan 50250

ITALY/ITALIE/ITALIEN

Dr. B. PALESTINI, Dirigente, Ministry of Agriculture and Forestry, D.G. Produzione Agricola, 20, Via XX Settembre, 00187 Rome

JAPAN/JAPON/JAPAN

Mr. S. KAWAHARA, Deputy Director, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo

Mr. S. MIYATA, Deputy Director, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo

Mr. K. NAITO, First Secretary, Permanent Mission of Japan, 10, avenue de Budé, 1202 Geneva, Switzerland

NETHERLANDS/PAYS-BAS/NIEDERLANDE

Mr. W.F.S. DUFFHUES, Director, Forestry and Landscaping, Ministry of Agriculture and Fisheries, Griffioenlaan 2, P.O. Box 20023, 3502 LA Utrecht

Mr. B.P. KIEWIET, Chairman, Board for Plant Breeders' Rights, P.O. Box 104, 6700 AC Wageningen

Ms. Y.E.T.M. GERNER, Legal Adviser, Ministry of Agriculture and Fisheries, Bezuidenhoutseweg 73, The Hague

NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZELANDE/NEUSEELAND

Mr. F.W. WHITMORE, Commissioner, Plant Variety Rights Office, P.O. Box 24, Lincoln, Canterbury

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/SUEDAFRIKA

Mr. D.C. LOURENS, Director, Directorate of Plant & Liquor Control, Department of Agricultural Economics & Marketing, Private Bag X179, 0001 Pretoria

Mr. J.U. RIETMANN, Agricultural Counsellor, South African Embassy, 59, quai d'Orsay, 75007 Paris, France

SPAIN/ESPAGNE/SPANIEN

- M. R. LOPEZ DE HARO Y WOOD, Director Técnico de Certificación y Registros de Variedades, Instituto Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 56, 28003 Madrid
- Dr. J.M. ELENA ROSSELLO, Jefe del Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 56, 28003 Madrid

SWEDEN/SUEDE/SCHWEDEN

- Mr. S. MEJEGÅRD, President of Division of the Court of Appeal, Armfelts-gatan 4, 115 34 Stockholm
- Prof. L. KAHRE, Vice-Chairman, Department of Crop Production Science, Swedish University of Agricultural Sciences, Box 7042, 75007 Uppsala
- Mr. A.O. SVENSSON, Head of Office, Statens växtsortnämnd, Box 1247, 171 24 Solna

SWITZERLAND/SUISSE/SCHWEIZ

- Frau M. JENNI, Leiterin des Büros für Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, 3003 Bern
- Dr. M. INGOLD, Adjoint de direction, Station fédérale de recherches agronomiques, Changins, 1260 Nyon

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI/VEREINIGTES KOENIGREICH

- Mr. J. HARVEY, Controller, Plant Variety Rights Office, White House Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF
- Mr. J. ARDLEY, Deputy Controller, Plant Variety Rights Office, White House Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF
- Dr. J.K. DOODSON, Deputy Director, Head of Crops Division, National Institute of Agricultural Botany, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LE

UNITED STATES OF AMERICA/ETATS-UNIS D'AMERIQUE/VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA

- Mr. H.D. HOINKES, Senior Counsel, Office of Legislation and International Affairs, Patent and Trademark Office, U.S. Department of Commerce, Box 4, Washington, D.C. 20231

II. OBSERVER STATES/ETATS OBSERVATEURS/BEOBACHTERSTAATEN

ARGENTINA/ARGENTINE/ARGENTINIEN

- Mme R. SOTILLO-MILLET, Premier secrétaire, Ambassade de la République argentine en France (affaires économiques), 6, rue Limorosa, 75016 Paris, France
- M. A.G. TROMBETTA, Deuxième secrétaire, Mission permanente de la République argentine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, 110, avenue Louis-Casai, 1215 Genève 15, Suisse

AUSTRALIA/AUSTRALIE/AUSTRALIEN

- Mrs. K.H. ADAMS, Registrar, Plant Variety Rights, Bureau Rural Resources, P.O. Box 858, Canberra ACT 2601

CANADA/CANADA/KANADA

- Ms. V. SISSON, Variety Rights Examiner, Seed Division, Agriculture Canada, Room 4135, Neatby Building, 960 Carling Avenue, Ottawa, Ontario K1A 0C6

MEXICO/MEXIQUE/MEXIKO

- M. J. PINA ARMENDARIZ, Director de Relaciones Comerciales Internacionales, Secretaria de Agricultura, Carolina 132, Mexico 03720 D.F.

MOROCCO/MAROC/MAROKKO

- M. M. TOURKMANI, Ingénieur en chef, Chef du Service de contrôle des semences et des plants, B.P. 1308, Rabat
- M. R. LAKHDAR, Ingénieur en chef, Chef de la Division des contrôles techniques et phytosanitaires, B.P. 1308, Rabat

NORWAY/NORVEGE/NORWEGEN

- Mr. L.R. HANSEN, Head of Office, The National Seed Council, P.O. Box 3, Moerveien 2, 1430 As

PHILIPPINES/PHILIPPINEN

- Mrs. D. MENEZ-ROSAL, Minister Counsellor, Philippines Mission to the United Nations and other International Organizations, 47, avenue Blanc, 1202 Geneva, Switzerland

POLAND/POLOGNE/POLEN

- M. J. VIRION, Chef-expert, Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'économie alimentaire, Ministerstwo Rolnictwa, 30, rue Wspolna, Warszawa
- Mr. K. DMOCHOWSKI, Head of the Laboratory in the Research Center of Cultivars (COBORU), 63-022 Slupia Wielka

PORTUGAL

- M. C.M. PEREIRA GODINHO, Ingénieur, Centro Nacional de Protecção da Produção Agrícola, Tapada da Ajuda, Edifício II, 1300 Lisboa

TURKEY/TURQUIE/TUERKEI

- M. A. ALGAN, Conseiller, Mission permanente de la Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, 28, chemin du Petit-Saconnex, 1211 Genève 19, Suisse

III. INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATION/
ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE/
ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY (EEC)/COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (CEE)/EURO-
PAEISCHE WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT (EWG)

- Dr. G. HUDSON, Head of Division, Directorate-General for Agriculture, Commission of the European Communities, 200, rue de la Loi, 1049 Brussels, Belgium

IV. OFFICERS/BUREAU/VORSITZ

- Mr. W.F.S. DUFFHUES, President
Mr. R. LOPEZ DE HARO Y WOOD, Vice-President

V. OFFICE OF UPOV/BUREAU DE L'UPOV/BUERO DER UPOV

Dr. A. BOGSCH, Secretary-General
Mr. B. GREENGRASS, Vice Secretary-General
Mr. A. HEITZ, Senior Counsellor
Dr. M.-H. THIELE-WITTIG, Senior Counsellor
Mr. C. ROGERS, Legal Officer
Mr. Y. HAYAKAWA, Associate Officer

VI. OFFICE OF WIPO/BUREAU DE L'OMPI/BUERO DER WIPO

Dr. T.A.J. KEEFER, Director and Controller, Budget and Finance Division

[Annex II follows/
L'annexe II suit/
Anlage II folgt]

RECOMMANDATIONS DE L'UPOV CONCERNANT
L'HARMONISATION DES LISTES D'ESPECES PROTEGEES

adoptées par le Conseil de l'UPOV à sa vingtième session ordinaire,
le 2 décembre 1986

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales,

Considérant que la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales prévoit en son article 4.1) qu'elle est applicable à tous les genres et espèces botaniques;

Considérant qu'en vertu de l'article 4.2) de la Convention, les Etats membres de l'Union se sont engagés à prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer progressivement les dispositions de la Convention au plus grand nombre de genres et espèces botaniques;

Considérant d'autre part que l'article 7.1) de la Convention prévoit que la protection est accordée pour une variété après un examen de cette variété en fonction des critères définis en son article 6, et que cet examen doit être approprié à chaque genre ou espèce botanique;

Rappelant la déclaration dont il a pris note, en l'approuvant, à sa dixième session ordinaire, en 1976, aux termes de laquelle, "il est évident qu'il appartient aux Etats membres de garantir que l'examen requis par l'article 7, paragraphe 1), de la Convention UPOV, comprenne des essais en culture, et, normalement, les autorités des Etats [qui étaient membres de l'UPOV en 1976] procèdent elles-mêmes à ces essais";

Notant que la principale contrainte à laquelle doivent faire face les Etats membres de l'UPOV dans l'application de la Convention au plus grand nombre de genres et d'espèces botaniques réside dans les moyens, tant économiques et techniques que scientifiques, à mettre en oeuvre pour l'examen des variétés;

Rappelant à cet égard que la Convention prévoit expressément en son article 30.2) la possibilité de conclure des accords particuliers entre les services compétents des Etats de l'Union en vue de l'utilisation en commun de services chargés de procéder à l'examen des variétés, prévu à l'article 7, et au rassemblement des collections et documents de référence nécessaires;

Notant avec satisfaction que les Etats membres ont déjà recouru dans une large mesure à cette possibilité, tant pour maintenir le coût de la protection des obtentions végétales au niveau le plus bas possible que pour augmenter leurs listes d'espèces protégées;

Convaincu cependant que des progrès peuvent encore être faits en la matière et que ces progrès sont au demeurant nécessaires pour maintenir voire augmenter l'efficacité de la protection des obtentions végétales en tant qu'instrument du développement de l'agriculture et de la sauvegarde des intérêts des obtenteurs;

Recommande aux Etats membres de l'Union :

a) d'étendre la protection à chaque genre ou espèce pour lequel les conditions suivantes sont remplies :

i) Le genre ou l'espèce fait l'objet de travaux de création variétale, ou bien il est à prévoir que l'extension de la protection constituera un moyen de promouvoir la mise en route de tels travaux ou bien il existe dans l'Etat membre concerné un marché, réel ou potentiel, pour le matériel de reproduction ou de multiplication de variétés de ce genre ou de cette espèce;

ii) Il existe pour le genre ou l'espèce en question une infrastructure d'examen, ou bien cette infrastructure sera mise en place, soit dans l'Etat membre concerné, soit dans un autre Etat membre qui met ses services à disposition pour l'examen conformément aux dispositions de l'article 30.2) de la Convention;

b) d'offrir aux autres Etats membres, d'une manière concertée afin de concentrer l'examen des variétés auprès du nombre optimal de services compétents, leurs services pour l'examen des variétés, notamment au cas où les autres Etats membres participant au système de coopération ne protègent pas encore le genre ou l'espèce en cause;

c) d'informer dès que possible et avec suffisamment de détails les autres Etats membres de leur intention d'étendre la protection à un certain genre ou une certaine espèce, et d'offrir leurs services pour l'examen des variétés de ce genre ou de cette espèce, afin que ces autres Etats puissent, le cas échéant, mettre en route la procédure prévue par leurs lois pour la même extension.

[L'annexe III suit]

DATES DES REUNIONS EN 1989

présenté dans l'ordre des organesConseil

les 17 et 18 octobre

Comité consultatif

le 14 avril
le 16 octobre

Comité administratif et juridique

du 10 au 13 avril
du 10 au 13 octobre

Comité technique

les 5 et 6 octobre

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

du 13 au 16 juin, Belfast, Royaume-Uni

Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur

du 17 au 19 mai, Madrid, Espagne

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

du 26 au 29 septembre, Wageningen, Pays-Bas

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

du 29 au 31 mai, Hanovre, République fédérale d'Allemagne

Groupe de travail technique sur les plantes potagères

du 3 au 7 juillet, Japon

Ateliers sur l'examen des variétés

- pour le pélarгонium et le bégonia : les 1er et 2 juin, Hanovre, République fédérale d'Allemagne
- pour le maïs : les 2 et 3 octobre, Versailles, France
- pour le soja : encore à décider

Réunion avec les organisations internationales

le 9 octobre